



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 13 juin 2024

Publié le : 04/07/2024

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 6 juin 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10

La séance est ouverte à 18h14 et levée à 20h45

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON (à compter de la question n°13), M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°12), M. François BOUSSO (à compter de la question n°3 et jusqu'à la question n°25 incluse), M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT (à compter de la question n°8), M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n° 13), M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Aurélien LAROPPE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Benoit VUILLEMIN

Secrétaire de séance : M. Christophe LIME

Procurations de vote : Mme Catherine BARTHELET donne pouvoir à M. Gilbert GAVIGNET, M. Gabriel BAULIEU donne pouvoir à M. Anthony NAPPEZ, Mme Lorine GAGLIOLO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Jean-Paul MICHAUD donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à M. Daniel HUOT

Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération (contrats de projet)

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

| | Date | Avis |
|----------------|------------|-----------|
| Commission n°1 | 05/06/2024 | Favorable |

| Inscription budgétaire |
|--|
| « Charges de personnel » <i>Budget principal et budgets annexes</i> |

Résumé : En application des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique, les collectivités territoriales peuvent, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Aussi, il est proposé le recrutement d'agent contractuel pour mener à bien les projets suivants :

- Chargé d'opération Architecture et Bâtiment / Aides aux communes.
- Chargé.e de projet optimisation énergétique
- Chargé.e de projet Accueil/Attractivité

1. Renouvellement – Chargé d'opérations au département Architecture et Bâtiment, service Maîtrise d'œuvre et Aides aux communes

Contexte

Le 1^{er} octobre 2021 un contrat de projet d'une durée de 3 ans a été créé. Ce poste de chargé d'opération a permis d'accompagner la ville et les communes pour mieux définir les besoins, affiner les études de faisabilité et lancer les opérations validées.

Durant ces 3 ans, la demande d'accompagnement des communes n'a cessé de croître.

Aussi, une instance de régulation composée d'élus et du Directeur général des services a décidé de répondre favorablement à la poursuite de cet accompagnement jusqu'à la fin du mandat.

Il est donc proposé de renouveler le contrat de projet pour une période de 3 ans (le contrat de projet initial a été créé dans le cadre de la Commission Annuelle Prospective des Emplois 2023 (CAPE 2023). Son renouvellement n'a pas d'impact budgétaire nouveau).

Les missions seront les suivantes :

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la Ville, de la Communauté Urbaine et des communes de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole ;
- Pilote, conduit, représente et assiste le maître d'ouvrage, sur les plans technique, administratif et financier, lors des phases de faisabilité, de programmation, conception et réalisation de projets neufs ou de restructuration de leur patrimoine bâti ;
- Référent des opérations de construction neuve ou de réhabilitation ou de rénovation énergétique, confiées ;
- Conduite d'opérations de construction / réhabilitation / restructuration / rénovation jusqu'au terme de l'année de parfait achèvement ;
- Pilote la réalisation des études de conception et assure le suivi des travaux en qualité de représentant du Maître d'Ouvrage ;
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour apporter aux communes l'appui qu'elles sollicitent pour la réalisation de leurs investissements ;
- Gère les coûts des opérations et réalise les bilans financiers et techniques d'opérations et l'évaluation des actions menées.

Il est proposé le renouvellement du contrat d'un agent contractuel conformément aux articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique : « Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 peuvent également, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans. »

Le contrat prendra fin à l'issue du mandat.

Eléments du recrutement :

- Contrat de droit public ;
- Durée de 3 ans à compter du 01/10/2024 ;
- Travail à temps complet ;
- Rémunération en référence au grade d'ingénieur territorial ;
- Régime indemnitaire afférent.

2. Département Eau et Assainissement – Chargé de projet optimisation énergétique

Contexte

Le Département Eau et Assainissement s'inscrit dans une stratégie d'optimisation énergétique, aussi bien en eau qu'en assainissement.

Les objectifs sont :

- de jeter les bases de l'autosuffisance dans le domaine de l'assainissement en établissant un plan d'action conduisant à l'autosuffisance énergétique à l'horizon 2040, avec un taux de 90% atteint dès la fin du contrat de projet.
- Réduire de 10% la consommation énergétique en eau

Le chargé de projet devra proposer une stratégie d'optimisation. **Ce nouveau contrat de projet a été validé dans la cadre de la CAPE 2024, avec un impact budgétaire de 15 457 euros pour 2024 (61 826 euros en année pleine).**

Fiche de poste :

- Capitalisation de l'existant

- Valoriser l'ensemble des énergies déjà exploitées sur les différents sites
- Gérer le contrat de revente du bio méthane et en définir les modalités d'optimisation
- Mettre à jour les clauses énergétiques à inclure dans les marchés de travaux et ou de fournitures
- Compléter la batterie d'indicateurs existants permettant de juger de l'évolution de la performance énergétique du département
- Poursuivre la veille réglementaire en matière d'énergie
- Exploiter les données de comptage énergétique fournis par les dispositifs déjà déployés

- État des lieux

- Recenser les gisements d'énergie sur les différents sites et leurs débouchés
- Prioriser le remplacement des équipements électriques
- Recenser les sites non desservis par ENEDIS qui gagneraient à disposer d'énergie
- Établir le niveau de sécurisation en approvisionnement énergétique des principaux sites

- Amélioration

- Prioriser les actions de réduction de la consommation d'énergie à performance process identiques ou meilleures
- Mettre en place une veille technologique
- Proposer les optimisations de transport de l'eau potable et de son stockage
- Définir opération par opération les subventions et autres aides pouvant être sollicitées
- Calculer pour chaque proposition d'optimisation la durée de retour sur investissement et garantir l'absence de prise de risque sur les conditions d'exploitation et les performances des process et les mettre à jour au gré des évolutions du marché et de la technologie

- Définir les modalités de la valorisation des garanties d'origine du bio méthane et en déterminer l'opportunité
- Conseiller au besoin le service travaux et les services exploitants sur leurs opérations respectives
- Etablir le plan d'actions en eau et en assainissement pour les 5 prochaines années
- Proposer des sources d'énergie pour les sites non desservis par le réseau ENEDIS
- Etablir le premier jet d'un plan d'actions qui pourrait conduire à l'autosuffisance énergétique à l'horizon 2040 en assainissement

- **Coordination avec les différents services**

- Se coordonner en interne avec le service travaux et les services exploitants si ces propositions débouchent sur des travaux
- Participer aux projets transversaux de la collectivité conduits par la direction de la maîtrise de l'énergie

Il est proposé de recruter un agent contractuel conformément aux articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique « *Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 peuvent également, pour mener à bien un projet ou une opération identifié, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans.* »

Eléments du recrutement :

- Contrat de droit public ;
- Durée de 3 ans (renouvelable 1 fois) à compter du recrutement prévu pour octobre 2024 ;
- Travail à temps complet ;
- Rémunération en référence au grade d'attaché ou d'ingénieur ;
- Régime indemnitaire afférent.

3. Direction Attractivité – Chargé de projet Accueil Attractivité

Contexte

La stratégie d'attractivité de GBM a posé, parmi ses enjeux principaux, celui, inscrit dans le projet de territoire, d'accroissement de sa population annuelle de 750 habitants/an.

Une démarche d'hospitalité se met en place afin d'atteindre cet objectif, partagé avec la Région Bourgogne – Franche-Comté.

En effet, face à la baisse actuelle et au vieillissement de la population régionale, la Région a lancé une mission de prospection et d'accompagnement à l'installation de nouveaux habitants.

Un dispositif volontaire auquel GBM a souscrit s'organise : pour la Région, dans la prospection et la qualification des prospects susceptibles de vouloir s'installer, pour GBM, dans l'accompagnement avant et pendant l'installation.

Les cibles régionales principales sont constituées de salariés qualifiés, de CSP + et télétravailleurs, des enfants du pays, des artisans- commerçants repreneurs, des médecins généralistes.

GBM souhaite élargir ce dispositif et proposer ce service aux entreprises ayant des difficultés de recrutement, aux étudiants-doctorants, aux professionnels de santé, ainsi qu'aux agents de la collectivité.

Compte tenu de ce contexte, la création de ce contrat de projet intervient hors CAPE 2024.

Le financement de son impact budgétaire (13 809 euros pour 2024, soit 55 237 euros en année pleine) sera assuré par un redéploiement des crédits votés au titre de l'attractivité.

Fiche de poste

- **Accompagnement des prospects et nouveaux arrivants sur le territoire**

Mettre en place le suivi des projets d'installation de chaque actif et de sa famille sur le territoire

Mettre en relation les familles en cours d'installation ou en réflexion avec le réseau local (employeurs, agences immobilières, chambres consulaires...)

- **Animation de l'éco système local pour fournir des informations et des services sur mesure**
 - o Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques et les personnes ressources du territoire, être le référent pour répondre aux demandes de porteurs de projets ou candidats à l'installation ;
 - o Formaliser les partenariats.

- **Animation des outils d'accueil**

Organiser l'accueil des actifs lors de leur découverte du territoire (collectif ou individuel)

Il est proposé de recruter un agent contractuel conformément aux articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique « *Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 peuvent également, pour mener à bien un projet ou une opération identifié, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans.* »

Eléments du recrutement :

- Contrat de droit public ;
- Durée de 3 ans à compter du recrutement prévu pour octobre 2024 ;
- Travail à temps complet ;
- Rémunération en référence au grade d'attaché ou d'ingénieur ;
- Régime indemnitaire afférent.

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur le renouvellement du contrat d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Chargé d'opération Architecture / Aides aux communes » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,**
- **se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Contrat de projet chargé de projet optimisation énergétique » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,**
- **se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Contrat de projet – chargé de projet Accueil Attractivité » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,**
- **autorise Mme La Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

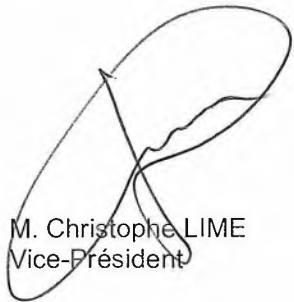
Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Christophe LIME
Vice-Président

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon